

Image not found or type unknown



## Garantie constructeur produit défectueux sous garantie

Par **emily13**, le **15/07/2016** à **16:12**

Bonjour,

J'ai acheté une raclette a vitre de marque Karcher dans un magasin Cora .  
Il ne fonctionne plus mais il est toujours sous garantie. J' ai déménager et dans ma nouvelle région pas d enseigne cora,du coups j ai contacter directement le sav de Karcher qui me dit qu'ils sont une liste de magasin qui prennent les produits de leur marque pour les garanties .  
Super nouvelle. Je prend les coordonnées sur leurs site d une grand enseigne et je me rend avec mon produit défectueux . Le personnel du SAV refuse mon produit car il ne vient pas de leurs magasin .

Que puis je faire pour faire réparer ma raclette qui est encore garantie constructeur ?

Merci pour vos réponses et conseil .